

AVIS PUBLIC

Dépôt du rapport financier de la Ville de Donnacona pour l'année 2025

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, avis est par les présentes donné par le soussigné, que le rapport financier de l'année 2025 de la Ville de Donnacona sera déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **lundi 22 juin 2026 à 19 h** qui se tiendra à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau à Donnacona.

Donné à Donnacona, le 5 juin 2026.

Le directeur général adjoint et greffier,



Pierre-Luc Gignac, avocat